

## **Le 30 août 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 30 août 2021, de 20 h à 21 h 15 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère  
Mme Manon Bélanger, conseillère  
M. Réal Lévesque, conseiller  
M. Dany Chénard, conseiller  
M. Étienne Brodeur, conseiller

formant quorum

Assiste également à la séance Mme Anne Desjardins, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **1. Ouverture de la séance, constatation du quorum**

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

125-2021

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet 2021
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021
6. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet 2021
7. Approbation et autorisation des comptes à payer
8. Rapport de la Régie Intermunicipale du service des incendies
9. Rapport d'organismes
10. Résolution mandatant le Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal
11. Résolution modifiant la date de la séance du conseil du mois d'octobre
12. Résolution afin d'affecter au montant à refinancer :
  - Le solde disponible pour règlement d'emprunt : 43 478,61 \$
  - Le surplus affecté au remboursement de la dette : 100 021,39 \$Pour un montant total de 143 500 \$
13. Élections municipales de novembre 2021
  - Nomination d'un (e) secrétaire d'élections
  - Approbation de la rémunération pour élections
14. Résolution d'appui à Ferme Edgar Dubé dans sa demande de division des lots 4006686, 4008919, 4008918, 4008922 et 4008923
15. Avis de motion – règlement numéro 353 modifiant le règlement numéro 347 concernant la circulation et le stationnement
16. Présentation et dépôt d'un projet de règlement numéro 353 modifiant le règlement numéro 347 concernant la circulation et le stationnement
17. Nomination d'une inspectrice en bâtiment et environnement
18. Correspondance
19. Autres sujets
20. Période de questions
21. Clôture et levée de la séance

- 126-2021
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021**
- Il est proposé par M. Étienne Brodeur
- Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.
- 127-2021
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet 2021**
- Il est proposé par Mme Lynda Lizotte
- Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet 2021 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.
- 5. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021**
- M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021.
- 6. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet 2021**
- M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet 2021.
- 128-2021
- 7. Approbation et autorisation des comptes à payer**
- Il est proposé par Mme Lynda Lizotte
- Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 141 362,03 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.
- 8. Rapport de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest**
- M. Dany Chénard déclare ne pas avoir assisté à la dernière réunion. Mme Manon Bélanger fait un compte-rendu de cette réunion lors de laquelle il a été mentionné que le nouveau site web de la Régie est en fonction. Une nouvelle carte d'affaires a également été créée, elle demande qu'elle soit publiée sur le site web de la municipalité.
- 9. Rapports d'organismes**
- M. Réal Lévesque conseiller** mentionne que lors de l'achat du bâtiment du service de garde des priorités de travaux d'entretien ont été listés. Dans ces priorités il y avait la réfection de la toiture. Ces travaux ont été terminés la semaine dernière. Trois groupes d'enfant sont maintenant en place. Il y a eu le dépôt d'une nouvelle échelle salariale qui s'appliquera à la signature ou au renouvellement des contrats de travail.
- M. Étienne Brodeur conseiller** mentionne que la rencontre du Comité de développement s'est tenue le 16 août, mais qu'il n'a pas pu y assister. Madame Manon Bélanger qui était à cette rencontre donne un compte-rendu. Mme Bélanger mentionne que la vente de la Cantine est signée.
- M. Étienne Brodeur complète avec la Chapelle de la Grève qui verra à établir un plan de match à court et à long terme pour des rénovations du bâtiment.

Les activités ont repris à la Chapelle ceux-ci se termineront avec une activité Jazz le 26 septembre.

Le Comité consultatif en urbanisme se réunira le 14 septembre afin d'étudier une demande de dérogation mineure qui lui a été adressée.

**Mme Manon Bélanger conseillère** mentionne que l'assemblée générale annuelle des parents de l'École se tiendra le 14 septembre prochain.

En ce qui a trait au Camp de jour, celui-ci est terminé et tout s'est bien passé. Les enfants semblent avoir passé une belle saison.

**10. Résolution mandatant le Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal**

ATTENDU QUE conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

129-2021

**IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Chénard**

**ET APPUYER PAR : M. Réal Lévesque**

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

**11. Résolution modifiant la date de la séance du conseil du mois d'octobre 2021**

ATTENDU QUE les appels d'offres seront lancés pour le renouvellement d'emprunts de la municipalité;

ATTENDU QUE le ministère des Finances a réservé la date du 5 octobre 2021 pour l'adjudication en séance du conseil;

ATTENDU QUE la séance d'octobre qui était prévue le 4 octobre devra être déplacée au 5 octobre afin de respecter le calendrier pour le renouvellement d'emprunts;

EN CONSÉQUENCE,  
130-2021

IL est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance ordinaire du conseil du mois d'octobre se tiendra le mardi 5 octobre 2021.

Un avis public sera émis à cet effet.

**12. Résolution afin d'affecter des montants au montant à refinancer**

ATTENDU QUE Depuis l'adoption du règlement d'emprunt pour la construction du Complexe municipal, plusieurs facteurs ont fait que les montants perçus afin de rembourser l'emprunt ont été supérieurs au montant estimé;

ATTENDU QUE l'augmentations des évaluations, la vente massive de propriété sont des facteurs déterminants qui ont influencé les sommes perçues;

ATTENDU QUE pendant 10 ans la municipalité recevait une participation monétaire du FCCQ (fond chantier Canada Québec) afin de rembourser l'emprunt et qu'au renouvellement elle ne recevra plus cette participation;

ATTENDU QUE le renouvellement de l'emprunt qui vient à échéance le 15 novembre, la municipalité souhaite réduire la dette;

EN CONSÉQUENCE,  
131-2021

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'affecter à l'emprunt les sommes suivantes :

43 478,61 \$ du *solde disponible pour règlement d'emprunt*  
100 021,39 \$ du *surplus affecté au remboursement de la dette*

Pour un montant total de 143 500 \$ à affecter à la dette.

**13. Élections municipales du 7 novembre 2021**  
***Nomination d'un (e) secrétaire d'élection***

ATTENDU QUE 2021 est une année d'élections générales municipales;

ATTENDU QUE la directrice générale est par conséquent nommée présidente d'élection;

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer un (e) secrétaire d'élections;

EN CONSÉQUENCE,  
132-2021

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu de nommer Mme Suzanne Dubé à titre de secrétaire d'élection

Que Mme Dubé soit autorisée à recevoir des mises en candidature.

***Approbaton de la rémunération pour élections***

ATTENDU QUE certains travaux doivent être faits afin de mener à terme la période de mise en candidature jusqu'à la proclamation d'élus(es) lors des élections municipales 2021;

ATTENDU l'entrée en vigueur du *règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*;

ATTENDU que la tarification a été indexée pour l'exercice financier 2021;

EN CONSÉQUENCE,  
133-2021

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la tarification indexée de la rémunération payables lors d'élections et de référendums municipaux tel qui apparaît dans la *Gazette officielle du Québec*, édition no. 51 du 19 décembre 2020.

**14. Résolution d'appui à Ferme Edgar Dubé dans sa demande de division des lots 4 006 686, 4 008 919, 4 008 918, 4 008 922 et 4 008 923**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE FERME EDGAR DUBÉ POUR L'AUTORISATION D'UN MORCELLEMENT DANS LE BUT DE LAISSER À MONSIEUR GUY DUBÉ, ACTIONNAIRE, LA PARTIE DE TERRAIN, 9.37 HECTARES POUR LE PÂTURAGE ET LES BÂTIMENTS RATTACHÉS À SON ÉLEVAGE DE CHEVAUX.**

- ATTENDU QU'** en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de St-Denis doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par Ferme Edgar Dubé visant la possibilité de réaliser ce morcellement sur les lots 4006686, 4008919, 4008918, 4008922, 4008923 du cadastre du Québec.
- ATTENDU QUE** Due à la nature du projet agricole, il n'existe pas d'endroit dans la zone blanche de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie où un tel projet pourrait se faire dû à sa nature.
- ATTENDU QU'** en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;
- ATTENDU QUE** le projet respecte le schéma d'aménagement de la MRC de Kamouraska, les normes de distance par rapport aux rives et littoral suivant la réglementation municipale et /ou les normes du ministère de l'Environnement;
- ATTENDU QUE** La demande respecte le règlement de zonage pour cet usage dans la zone concernée;
- ATTENDU QUE** cette autorisation n'aura pas d'effet négatif sur les activités agricoles existantes, cet usage demeurant agricole,
- ATTENDU QU'** il n'y a aucune possibilité d'effets négatifs en regard des lois et règlements relatifs à l'environnement et tout particulièrement à l'égard des établissements de production animale.
- ATTENDU QUE** L'exploitant respectera la prescription agronomique accompagnant la demande d'autorisation;
- ATTENDU QUE** Cette demande n'a pas d'effet sur les ressources d'eau et n'enlève pas de sol arable pour l'agriculture;
- ATTENDU QU'** Il n'y a pas de cours d'eau à proximité des lots mentionnés.

EN CONSÉQUENCE,  
134-2021

IL EST PROPOSÉ PAR M. Dany Chénard

APPUYÉ PAR M. Réal Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie :

- Appuie le requérant, dans sa demande d'effectuer cette division des lots 4006686, 4008919, 4008918, 4008922, 4008923 du cadastre du Québec,
- Recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.
- Indique à la Commission que la Municipalité de St-Denis-De La Bouteillerie stipule que ce projet est conforme à la réglementation municipale et qu'elle appuie ce projet.

*- Adoptée à l'unanimité -*

**15. Avis de motion – règlement numéro 353 modifiant le règlement numéro 347 concernant la circulation et le stationnement**

M. Réal Lévesque conseiller, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 347 concernant la circulation et le stationnement

**16. Présentation et dépôt d'un projet de règlement numéro 353 modifiant le règlement numéro 347 concernant la circulation et le stationnement**

Mme Lynda Lizotte conseillère présente et dépose un projet de règlement numéro 353 modifiant le règlement numéro 347 concernant la circulation et le stationnement dont le but est de modifier la limite de vitesse sur le rang de la Haute-Ville et le rang du Bras.

**17. Nomination d'une inspectrice en bâtiment et environnement**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie adhère à *l'entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement* conclu avec la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE la responsabilité première de la MRC de Kamouraska dans le cadre de cette entente consiste à fournir le service d'inspection régionale aux municipalités adhérentes;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska doit dans le cadre de cette entente engager le fonctionnaire responsable de l'émission des permis et certificats (règlement d'urbanisme) et de l'application des règlements relatifs à l'environnement;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a récemment embauché madame Janie Roy-Mailloux, à titre d'inspectrice régionale, afin d'être en mesure d'assumer ses obligations contractuelles envers les municipalités en cette matière;

ATTENDU QUE Madame Janie Roy-Mailloux remplacera Monsieur Gilles Plourde à titre d'inspectrice régionale pour la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie;

EN CONSÉQUENCE,  
135-2021

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Appuyé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie nomme Madame Janie Roy-Mailloux à titre d'inspectrice régionale en bâtiment et en environnement et désigne également Monsieur Gilles Plourde et Mesdames Hélène Lévesque et Barbara Gauthier, à titre d'inspecteur et d'inspectrices régionales en bâtiment et en environnement suppléantes.

**18. Correspondance**

**18.1 MAMH -Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

Dans le cadre de la TECQ 2019-2023, un montant additionnel de 168 502 \$ est accordé à la Municipalité, et ce dans le but de favoriser la relance économique dans toutes les régions du Québec.

La Municipalité a reçu un montant de 4 300 \$ en compensation pour taxes pour l'École.

**18.2 Finances Québec**

La Municipalité a reçu une subvention de 51 997 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale Volet entretien*.

136-2021	<p><b>18.3 Cercle de Fermières de Saint-Denis</b>  Demande d'aide financière afin de réaliser un calendrier souvenir.  Une mention des commanditaires sera publiée dans le calendrier.  Les catégories de commanditaires proposées sont : or 100 \$, argent 50 \$ et bronze 25 \$.</p> <p>Il est proposé par Mme Lynda Lizotte</p>
	<p>Et résolu à l'unanimité des membres présents de remettre une commandite de 50 \$ au Cercle de Fermières de Saint-Denis pour la réalisation d'un calendrier souvenir.</p>
	<p><b>18.4 MMQ – La Mutuelle des Municipalités du Québec</b>  Annonce, dans une correspondance du 15 juillet 2021, une ristourne pour la Municipalité qui s'élève à 711 \$. Ristourne basée sur l'exercice financier 2020.</p>
ATTENDU QUE	<p><b>18.5 MRC de Kamouraska</b>  <b>Programme en patrimoine immobilier</b>  la municipalité s'est engagée par la résolution # 159-2020 à participer au programme en patrimoine immobilier pour un montant de 2 000 \$ par année, pendant trois ans, pour un montant total de 6 000 \$;</p>
ATTENDU QUE	<p>la MRC de Kamouraska a avisé la Municipalité que le Ministère a mis fin au programme de façon prématurée et que la MRC n'a pas pu y participer;</p>
ATTENDU QUE	<p>qu'actuellement il y a un autre appel de projet en cours auquel la MRC souhaite participer avec les municipalités;</p>
EN CONSÉQUENCE, 137-2021	<p>M. Étienne Brodeur explique que la Maison Chapais doit également confirmer son engagement financier afin de pouvoir bénéficier de ce programme.</p>
	<p>Il est proposé par M. Étienne Brodeur</p>
	<p>Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renouvelle son intérêt pour le dépôt d'une demande conjoint avec la MRC de Kamouraska et réserve les montants indiqués ci-dessus à savoir 2 000 \$ par année, pendant trois ans, pour un montant total de 6 000 \$.</p>
	<p><b>19. Autres sujets</b>  <b>Entente Matières résiduelles</b>  <b>Regroupement secteur ouest</b></p>
ATTENDU QUE	<p>la municipalité a demandé d'analyser les impacts d'un regroupement avec la Régie des matières résiduelles du Kamouraska Ouest;</p>
ATTENDU QUE	<p>La Régie a demandé à la Firme Mallette de procéder à une analyse afin que les deux parties puissent se positionner;</p>
ATTENDU QUE	<p>les frais pour cette étude s'élèvent à 5 150 \$ plus taxes;</p>
EN CONSÉQUENCE, 138-2021	<p>Il est proposé par M. Dany Chénard</p>
	<p>Et résolu à l'unanimité des membres présents de rembourser à la Régie Intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest la totalité des frais de 5 150 \$ plus taxes.</p>
	<p><b>Municipalité de Rivière-Ouelle</b>  <b>Soumission pour des travaux de peinture du toit de la caserne incendie de Rivière-Ouelle</b></p>
ATTENDU QUE	<p>la municipalité de Rivière-Ouelle a demandé une soumission afin de procéder à des travaux de peinture du toit de la caserne de Rivière-Ouelle;</p>

ATTENDU QU' une soumission a été présentée à la Municipalité de FCL Ventilation Inc. pour un montant de 5 000 \$ avant taxes;

ATTENDU QUE considérant le partage de coût d'entretien de ce bâtiment, la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie aurait à déboursier un montant de 1 705,30 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,  
139-2021

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de participer à des travaux de peinture du toit de la caserne de Rivière-Ouelle pour un montant de 1 705,30 \$ avant taxes.

**ADMQ Zone 11 Bas-Saint-Laurent**  
**Colloque de zone annuel**

ATTENDU QUE le colloque de zone se tiendra le 9 septembre prochain à Saint-Jean-de-Dieu;

ATTENDU QUE ce colloque est l'occasion d'échanger et de participer à des ateliers avec divers intervenants, dont la MAMH et une firme d'avocats;

ATTENDU QUE le coût pour les membres de l'ADMQ est de 65 \$;

EN CONSÉQUENCE,  
140-2021

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Anne Desjardins Directrice générale à participer à ce colloque.

De payer les frais d'inscription et frais de déplacement.

**Factures BPR**

ATTENDU QU' une facture datant de décembre 2015 est restée dans les frais courus à payer de la Municipalité;

ATTENDU QUE cette facture n'a pas lieu d'être encore dans les frais courus à payer;

EN CONSÉQUENCE,  
141-2021

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser que soit retirer des frais courus à payer de la Municipalité la facture du BPR pour un montant de 8 296,82 avant taxes.

**Groupe Qualinet inc.**

ATTENDU QUE Groupe Qualinet inc. a présenté une facture de 11 225,29\$ avant taxes pour les interventions faites lors du sinistre de mars 2021 au Complexe municipal;

ATTENDU QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec a procédé à un remboursement de ce montant à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,  
142-2021

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture de Groupe Qualinet inc. au montant de 11 225,29 \$ avant taxes.

**Groupe Paradis et Frères**  
**Ménage des bureaux municipaux et grande salle du Complexe municipal**

ATTENDU QUE le grand ménage des bureaux et de la grande salle du Complexe municipal n'a pas été fait depuis la construction;

ATTENDU QUE suite au sinistre survenu en mars 2021 des résidus de constructions se sont répandus dans l'édifice;

ATTENDU QUE Groupe Paradis et Frères à déposer une soumission pour le grand ménage de ces pièces pour un montant de 1 920 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,  
143-2021 il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement des frais de ménage à Groupe Paradis et Frères pour un montant de 1 920 \$ plus taxes.

**Ménage après sinistre**

ATTENDU QUE suite au sinistre survenu en mars 2021, un ménage était devenu nécessaire afin d'enlever les poussières de démolition et de reconstruction;

ATTENDU QUE Groupe Paradis et Frères a déposé une soumission au montant de 1 520 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec a accepté de rembourser ces frais à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,  
144-2021 Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture de Groupe Paradis et Frères pour un montant de 1 520 \$ avant taxes.

**Régie Intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest**

La totalité des dépenses liées au feu du Domaine de Nos-Étés a été remboursée à la Municipalité.

**Facture de transport scolaire**

ATTENDU QU' une facture de transport scolaire a été acheminée aux parents en février 2019;

ATTENDU QUE pour une facture la municipalité a reçu un versement représentant environ 40% de la facture;

ATTENDU QUE malgré plusieurs communications et plusieurs tentatives, la balance de la facture est demeurée impayée;

ATTENDU QUE compte-tenu du montant restant et les coûts liés à un autre type de recours qui serait plus onéreux;

EN CONSÉQUENCE,  
145-2021 Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité de membres présents de radier la facture # CRF1900005 pour un montant de 124.44 \$ intérêts et pénalités incluses en date du 30 août 2021.

**Projet d'assainissement des eaux usées et traitement**

Deux entreprises ont déposé leur offre au bureau municipal le 26 août 2021;

Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc.  
Englobe

Un comité de sélection se penchera sur l'analyse des offres reçues pour les études géotechniques, étude de puits et évaluation environnementale - Phase 2.

**M. Dany Chénard conseiller** s'informe quand l'asphalte sera fait à Saint-Denis.

Mme Desjardins Directrice générale mentionne qu'aujourd'hui elle a eu la confirmation que les travaux débiteront mercredi de cette semaine.

## 20. Période de questions

M. Desjardins demande si la rue Labrie sera modifiée afin d'élargir une courbe. Il semble que deux camions ne peuvent se rencontrer dans cette courbe.

M. Dallaire maire mentionne que l'ingénieur voit à préparer des plans afin de corriger plusieurs lacunes.

M. Desjardins demande si la résolution adoptée en faveur de M. Guy Dubé empêche l'activité agricole.

M. Dallaire maire refait la lecture de la résolution afin de préciser que dans la résolution il est mentionné que *cette autorisation n'aura pas d'effet négatif sur les activités agricoles existantes, cet usage demeurant agricole.*

M. Desjardins demande si la rémunération pour les élections est en surplus de la rémunération régulière.

M. Dallaire mentionne que c'est en surplus, qu'il y a une Loi sur les élections et référendums dans les municipalités dont toutes les municipales y sont assujetties.

## 21. Clôture et levée de la séance

146-2021

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 15.

Signature du procès-verbal

\_\_\_\_\_  
M. Jean Dallaire,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Anne Desjardins,  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière



Municipalité de  
Saint-Denis-  
De La Boutellerie

## LISTE DES COMPTES À PAYER

ADMQ ZONE 11 BAS SAINT-LAURENT	65,00 \$
AFFILET TOUT	574,88 \$
ANNE DESJARDINS (km pour dépôts - achat timbres- mouchoirs-lingettes-masques-médiaposte)	375,80 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	16,41 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	147,89 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOÎT	39 482,42 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ST-DENIS	12,50 \$
CONSTRUCTIONS JEAN-YVES PARADIS	17 339,48 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	615,72 \$
EAU LIMPIDE INC.	45,00 \$

ELECTRO FC SONORISATION ENR.	620,87 \$
FERME PIERRE GARON	6 515,24 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	20,00 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.	86,23 \$
GROUPE QUALINET INC.	12 906,27 \$
JEAN MORNEAU	20,70 \$
L'ARC-EN-CIEL DU CŒUR	100,00 \$
LE PLACOTEUX	282,34 \$
LES GOUSSIÈRES PRO S.G.	1 655,64 \$
MANON BÉLANGER ( achats pour camp de jour )	100,50 \$
MARTECH	282,84 \$
MATÉRIAUX DIRECT INC	2 551,44 \$
MRC DE KAMOURASKA	41,00 \$
ORKIN CANADA	178,21 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 881,28 \$
ROSE GARON	25,48 \$
SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRES	1 821,82 \$
TERMINIX CANADA	106,59 \$
TETRA TECH QI INC	34 343,73 \$
THÉÂTRE DE LA BACAISSE	600,00 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	1 011,78 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	
	SOUS-TOTAL
	126 827,06 \$

---

**PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE JUILLET 2021**

---

SALAIRES (JUILLET 2021)	8 863,28 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (JUILLET 2021)	3 376,75 \$
REMBOURSEMENT TPS/TVH	8,79 \$
LA CAPITALE ASSURANCE	900,24 \$
VIDÉOTRON	404,84 \$
HYDRO-QUÉBEC	816,60 \$
FRAIS BANCAIRE	164,47 \$
	SOUS-TOTAL
	14 534,97 \$
	GRAND-TOTAL
	<u>141 362,03 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2021 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 30 août 2021

Annexe

Résolution

128-2021

---

Par: Anne Desjardins  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière